



# UNITED NATIONS

Press Release

## LA RAPPORTEUSE SPÉCIALE SUR LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES ACHÈVE SA VISITE AU SOUDAN

6 octobre 2004

La Rapporteuse spéciale de la Commission des droits de l'homme chargée de la question de la violence contre les femmes, ses causes et ses conséquences, Mme Yakin Ertürk, a achevé la visite qu'elle a effectuée au Soudan du 25 septembre au 2 octobre, à l'invitation du Gouvernement.

La Rapporteuse spéciale souligne que la situation au Darfour est une crise humaine provoquée par une méfiance mutuelle entre le peuple et le Gouvernement; l'absence de suivi efficace concernant les allégations de violations des droits de l'homme, notamment les viols contre les femmes et les filles; la déformation de la réalité du fait d'allégations et d'évaluations contradictoires de la situation; et un manque de sécurité pour les personnes déplacées.

La Rapporteuse spéciale note qu'au cours des attaques contre les villages, les femmes et les filles sont victimes de différentes formes de violence, notamment les viols, les massacres, l'incendie des maisons et le vol de bétail. Au cours d'interrogatoires menés par les forces de sécurité, des femmes suspectées de liens de parenté avec les rebelles ont été torturées. Mme Ertürk souligne qu'elle a reçu des informations sur de nombreux cas de violence commise par les forces de sécurité et les milices gouvernementales, particulièrement des viols et des passages à tabac qui ont lieu lorsque des femmes quittent leurs camps pour aller chercher du bois et autres nécessités. Plusieurs femmes souffrent de traumatismes du fait des viols et de la perte de leurs proches, des problèmes sanitaires, un risque élevé d'infection par le sida ainsi que la violence domestique et la pauvreté. Le fait que la majorité des ménages soient dirigés par des femmes accroît leur vulnérabilité à la violence et à l'exploitation.

La Rapporteuse spéciale recommande au Gouvernement soudanais d'adopter une approche transparente et participative pour résoudre la crise au Darfour et assurer la sécurité des civils. Elle rappelle que la responsabilité de tous les responsables, sans exception, est fondamentale pour aborder la question des violations des droits de l'homme et pour restaurer la foi des personnes dans les institutions gouvernementales. À cet égard, toutes les allégations de violence contre les femmes doivent être examinées de façon exhaustive, et les témoins et les victimes doivent être protégés contre toutes représailles.

La Rapporteuse spéciale note que si la création d'une Commission nationale devant enquêter sur les viols doit être saluée, il faudrait élargir son mandat pour examiner toutes les formes de violence contre les femmes; diversifier sa composition pour y inclure les ouvriers sociaux, le personnel médical, les observateurs internationaux; améliorer ses méthodes de collecte des

données ainsi que sa collaboration avec les Nations Unies et les organisations non gouvernementales.

En conclusion, la Rapporteuse spéciale encourage vivement le Gouvernement soudanais à ratifier la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale et le Protocole additionnel à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme, afin d'engager un dialogue pour l'amélioration de la protection des droits des femmes au Soudan ainsi que l'application effective de ses obligations pour se conformer au droit international.

Au cours de sa visite, la Rapporteuse spéciale a participé, en compagnie de Mme Angela Melo, Rapporteuse spéciale sur les droits de la femme de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples, à la première consultation régionale africaine sur la violence contre les femmes. Elle a été suivie d'une consultation nationale avec les organisations non gouvernementales féminines soudanaises.

Afin d'évaluer les informations et allégations concernant la région du Darfour, la Rapporteuse spéciale a rencontré des représentants du Gouvernement soudanais et de la société civile ainsi que des représentants des Nations Unies et des organisations non gouvernementales internationales. Au cours de son séjour à Nyala, dans le Sud-Darfour, et à El Genina, dans l'Ouest-Darfour, Mme Ertürk a effectué des visites sur le terrain et a eu des entretiens avec des personnes déplacées des camps de Kalma, de Kass et d'Ardamata. À Nyala, elle a également visité la section des femmes de la prison de cette ville.

La Rapporteuse spéciale remercie le Gouvernement soudanais de l'avoir invitée à visiter le Darfour et d'avoir facilité sa mission. Elle exprime sa profonde gratitude au Conseil consultatif des droits de l'homme pour son assistance. Mme Ertürk remercie également l'équipe du Haut Commissariat aux droits de l'homme au Soudan pour son aide et à l'Union africaine pour son appui logistique.

La Rapporteuse spéciale présentera son rapport à la prochaine session de la Commission des droits de l'homme, en mars-avril 2005.